

# **Assemblée annuelle des délégués de la CIP**

Jeudi 13 juin 2019

Salle de la Douane, Moudon

Sous la présidence de M. Jean-François Niklaus,  
Président du Conseil d'administration

## Ordre du jour

1. Liste de présence
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2018
3. Rapport d'activité du Conseil d'administration
4. Comptes annuels
5. Rapport de l'organe de révision
6. Rôles et responsabilités des différents organes de la Caisse
7. Propositions individuelles

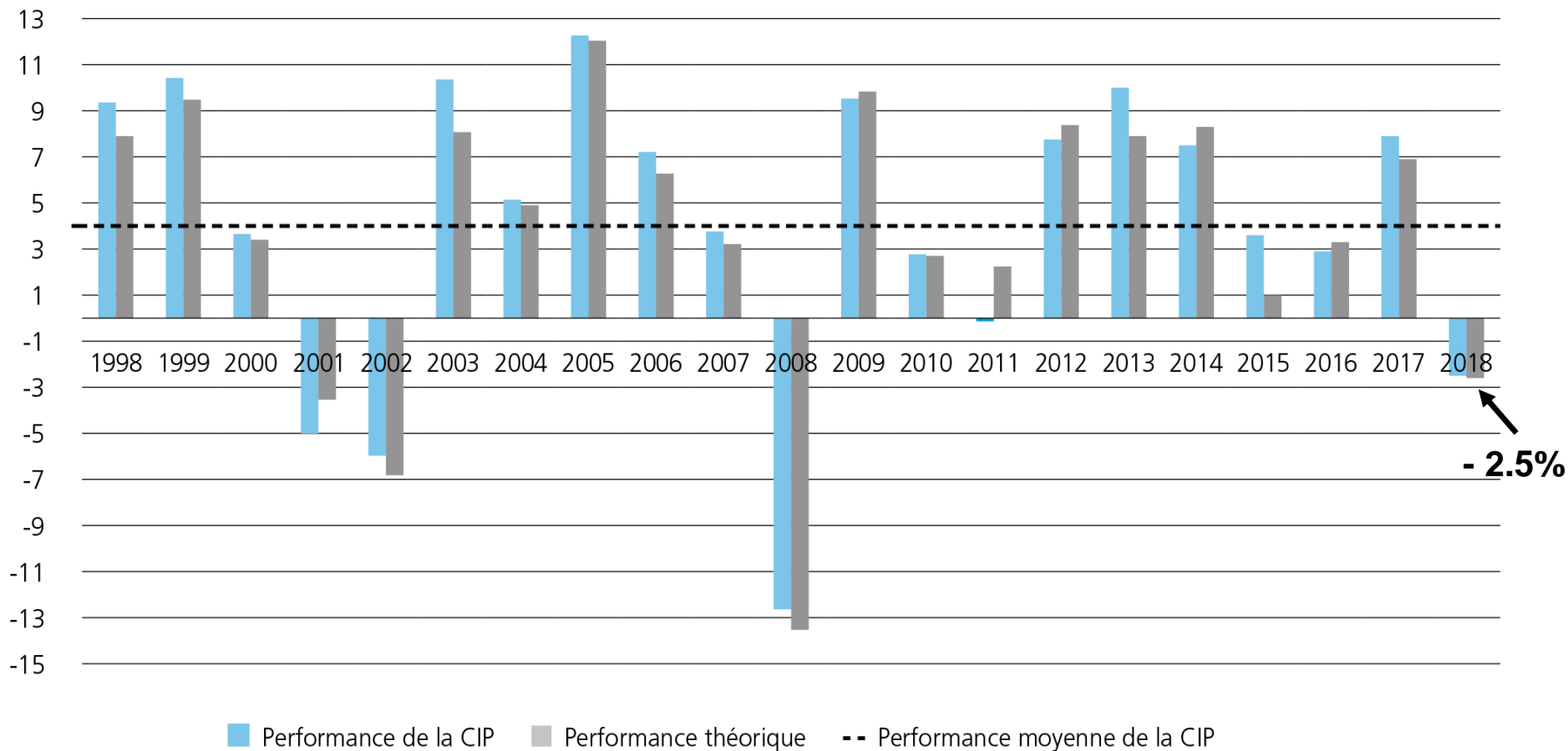
# 1. Liste de présence

## **2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2018**

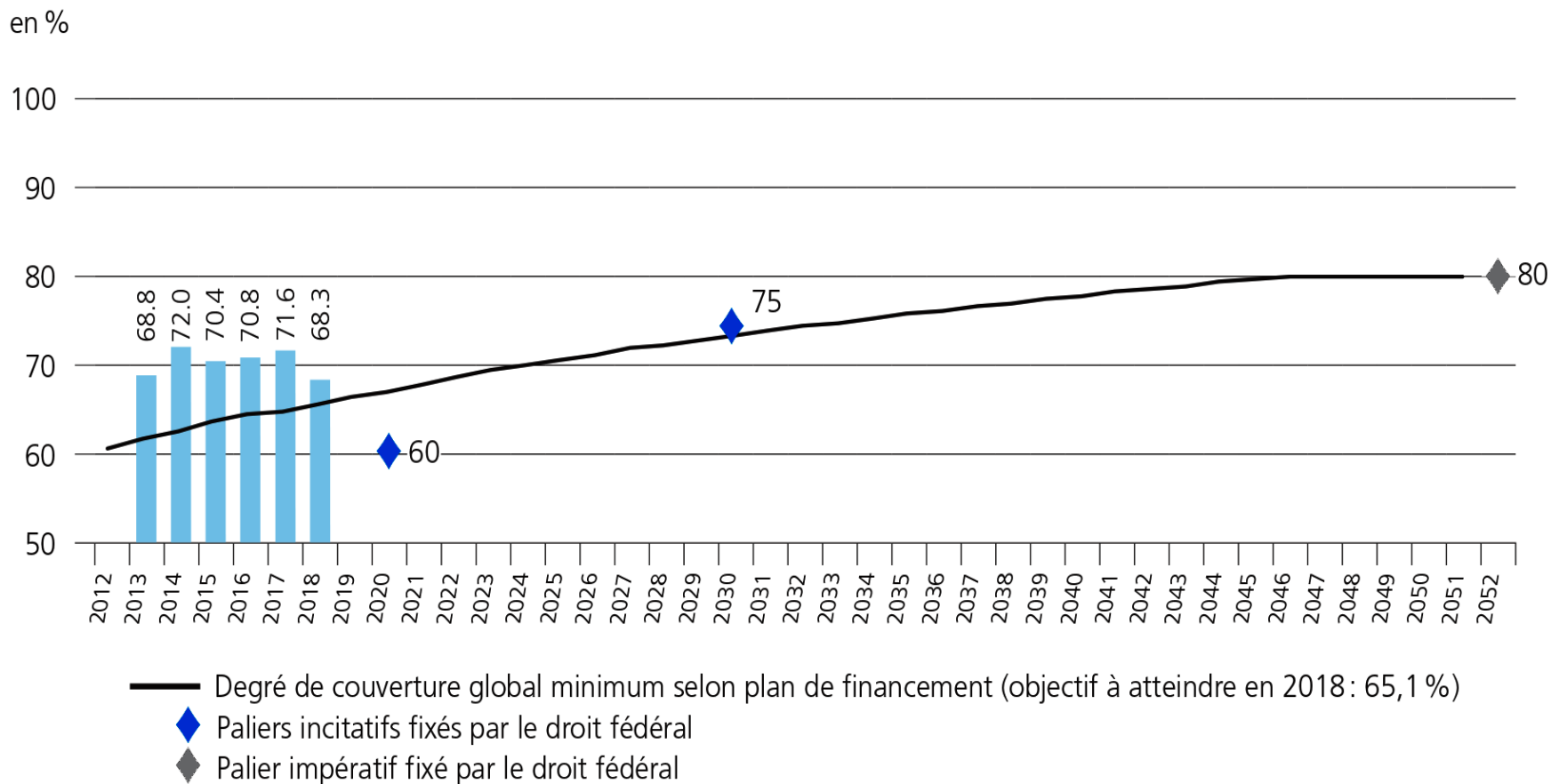
### **3. Rapport d'activité du Conseil d'administration**

## Evolution de la performance globale de la CIP

en %



## Evolution du degré de couverture de la CIP au 31 décembre 2018



## 4. Comptes annuels



## 5. Rapport de l'organe de révision

## **6. Rôles et responsabilités des différents organes de la Caisse**

Par Yves-Marie Hostettler  
Responsable secteur juridique  
de Retraites Populaires

---

# La **Caisse intercommunale de pensions** en tant qu'institution de prévoyance suisse

# 1643

Institutions  
de prévoyance

**cip** caisse  
intercommunale  
de pensions



# 75

Caisses publiques

# 13'841

## Assurés actifs



< 100

100 – 999

1'000 – 9'999

> 10'000

---

4,17 millions



439

826

306

72

---

1'643

CHF **3,24** Mia  
Fortune totale du bilan

**Total BILAN**



< 100 millions		939
100 – 999 millions		550
1 milliard et plus		154
<hr/>		
894 milliards		1'643



↳ Primauté des prestations

↳ Autonome

↳ Institution commune

305

Employeurs affiliés

---

# Présentation de **2** particularités de la **Caisse intercommunale de pensions**



## Financement en capitalisation partielle

- **Capitalisation complète**

*La fortune de prévoyance de l'institution couvre la totalité de ses engagements (art. 65, al. 2bis LPP)*

<b>ACTIF</b>	<b>BILAN</b>	<b>PASSIF</b>
<b>Fortune</b> Liquidités obligations Actions immeubles ...		<b>Engagements</b> Prestations de sortie Réserves mathématiques des rentes en cours Provisions techniques RFV

## Financement en capitalisation partielle

- **Capitalisation partielle**

La fortune de prévoyance de l'institution ne couvre que **partiellement** ses engagements

<b>ACTIF</b>	<b>BILAN</b>	<b>PASSIF</b>
<b>Fortune</b> Liquidités, obligations actions, immeubles, ...		<b>Engagements</b> Prestations de sortie Réserves mathématiques des rentes en cours Provisions techniques RFV
<b>Part financée en répartition</b>		

## Financement en capitalisation partielle

- **Capitalisation partielle**

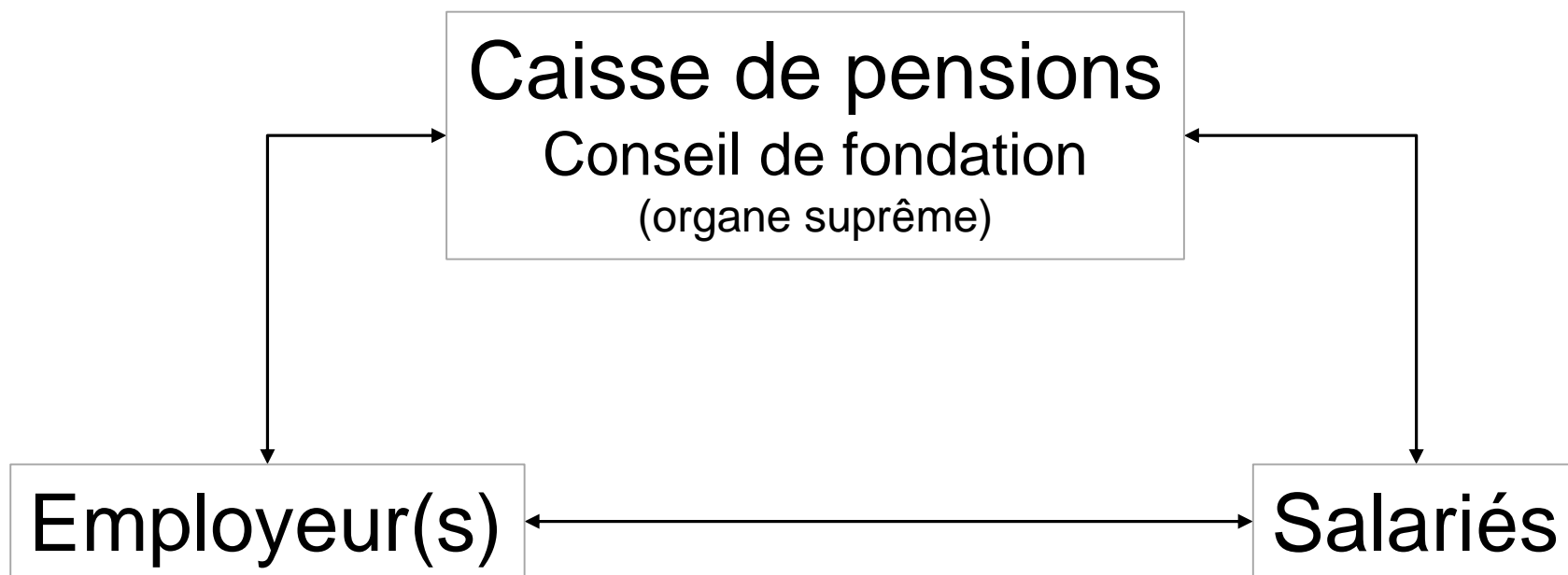
La Caisse intercommunale de pensions applique le système de la capitalisation partielle (degré de couverture : 68,3%)

**31 caisses publiques** suisses appliquent ce système

Conditions :

- Garantie d'une corporation de droit public (art. 3 Décret CIP)
- Plan de financement (révision quinquennale)
  - Couverture intégrale des engagements envers les rentiers
  - Maintien des taux de couverture au moins à leur valeur initiale
  - Taux de couverture des engagements totaux de 80% au minimum en 2052 (évolution du degré de couverture CIP en page 20 rapport de gestion 2018)
- Approbation de l'autorité de surveillance (9 novembre 2017)

## Organisation et répartition des compétences



## Organisation et répartition des compétences

- **Organe suprême**

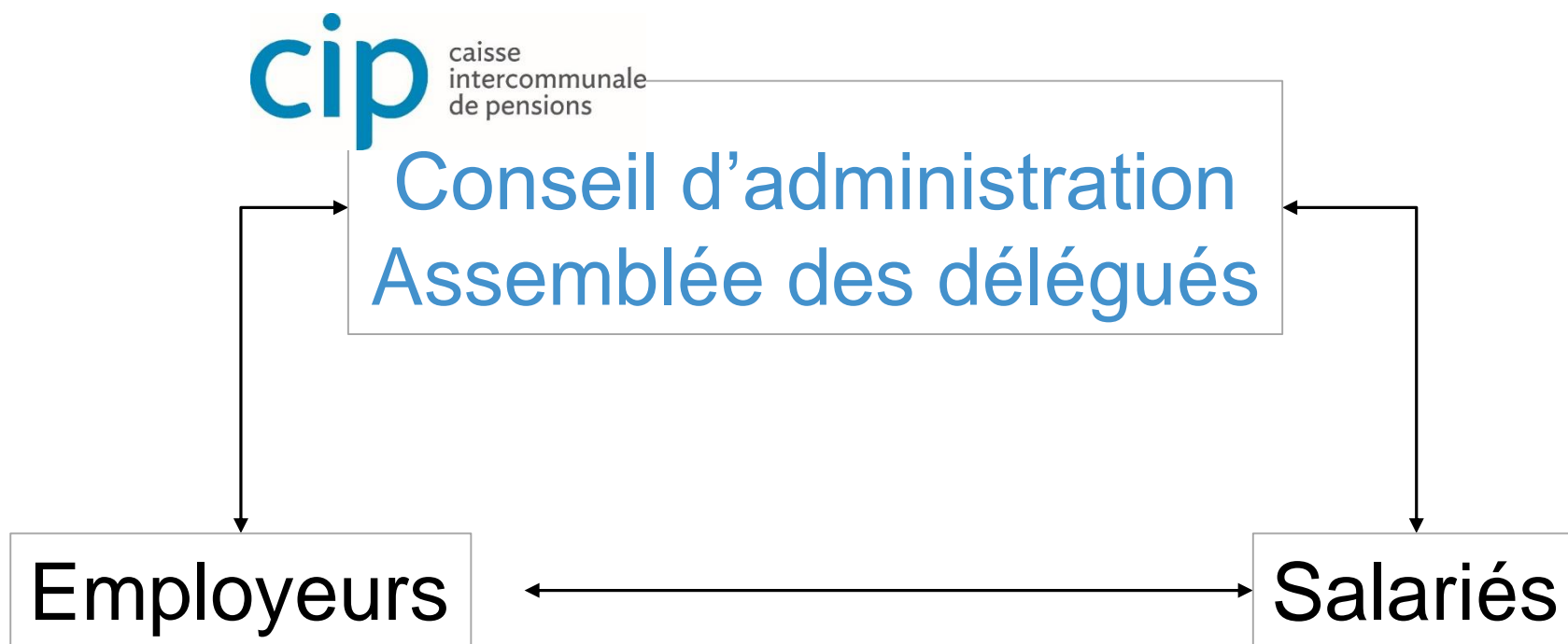
*L'organe suprême de l'institution de prévoyance en assure la **direction générale**, veille à l'exécution de ses **tâches légales** et en détermine les **objectifs et principes stratégiques** ainsi que les **moyens** permettant de les mettre en œuvre. Il définit l'**organisation** de l'institution de prévoyance, veille à sa **stabilité financière** et en **surveille la gestion** (art. 51a, al. 1 LPP)*

Principales compétences :

- Définition de l'objectif de prestation et du financement
- Edicter les règlements et fixer les paramètres techniques
- Définition de la stratégie de placement
- Définition de l'organisation et des règles de gouvernance

**Certaines compétences sont intransmissibles et inaliénables**

## Organisation et répartition des compétences



## Organisation et répartition des compétences

- **Régime particulier** pour les caisses publiques

*«... S'il s'agit d'une institution de droit public, les dispositions concernant soit les prestations, soit le financement peuvent être édictées par la corporation de droit public ...» (art. 50, al. 2 LPP)*

- **Conseil d'administration**

Organe suprême au sens de la LPP (art. 2, al. 1 Décret CIP)

- **Assemblée des délégués**

Compétence d'adopter les Statuts déléguée par le Grand Conseil (art. 2, al. 2 Décret CIP)

## Organisation et répartition des compétences

- **Conseil d'administration**

En tant qu'organe suprême, le Conseil d'administration accomplit toutes les tâches qui lui sont attribuées par la loi et les Statuts CIP, notamment :

- Assurer la direction générale de la Caisse
- Adopter et modifier les règlements
- Fixer l'objectif de prestation et les prestations assurées
- Définir les objectifs et principes en matière de placement de la fortune
- Représenter la Caisse
- Désigner l'expert agréé, l'organe de révision et la gérante
- ...

*Sources : art. 51a LPP et art. 36 et 37 Statuts CIP*



## Organisation et répartition des compétences

- **Assemblée des délégués**

Attributions :

- Adopter et modifier les Statuts, qui comprennent notamment :
  - Cercle des employeurs susceptibles d'être affiliés
  - Primauté des prestations
  - Âge terme
  - Salaire cotisant et déduction de coordination
  - Financement (cotisations)

## Organisation et répartition des compétences

- **Assemblée des délégués**

Attributions :

- Elire les membres du Conseil d'administration
- Prendre connaissance des comptes annuels, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité du Conseil d'administration
- Se prononcer sur les mesures d'adaptation à prendre en cas de déséquilibre financier structurel à long terme ainsi que sur les mesures d'assainissement
- Peut être appelée à se prononcer sur la modification du règlement de prévoyance

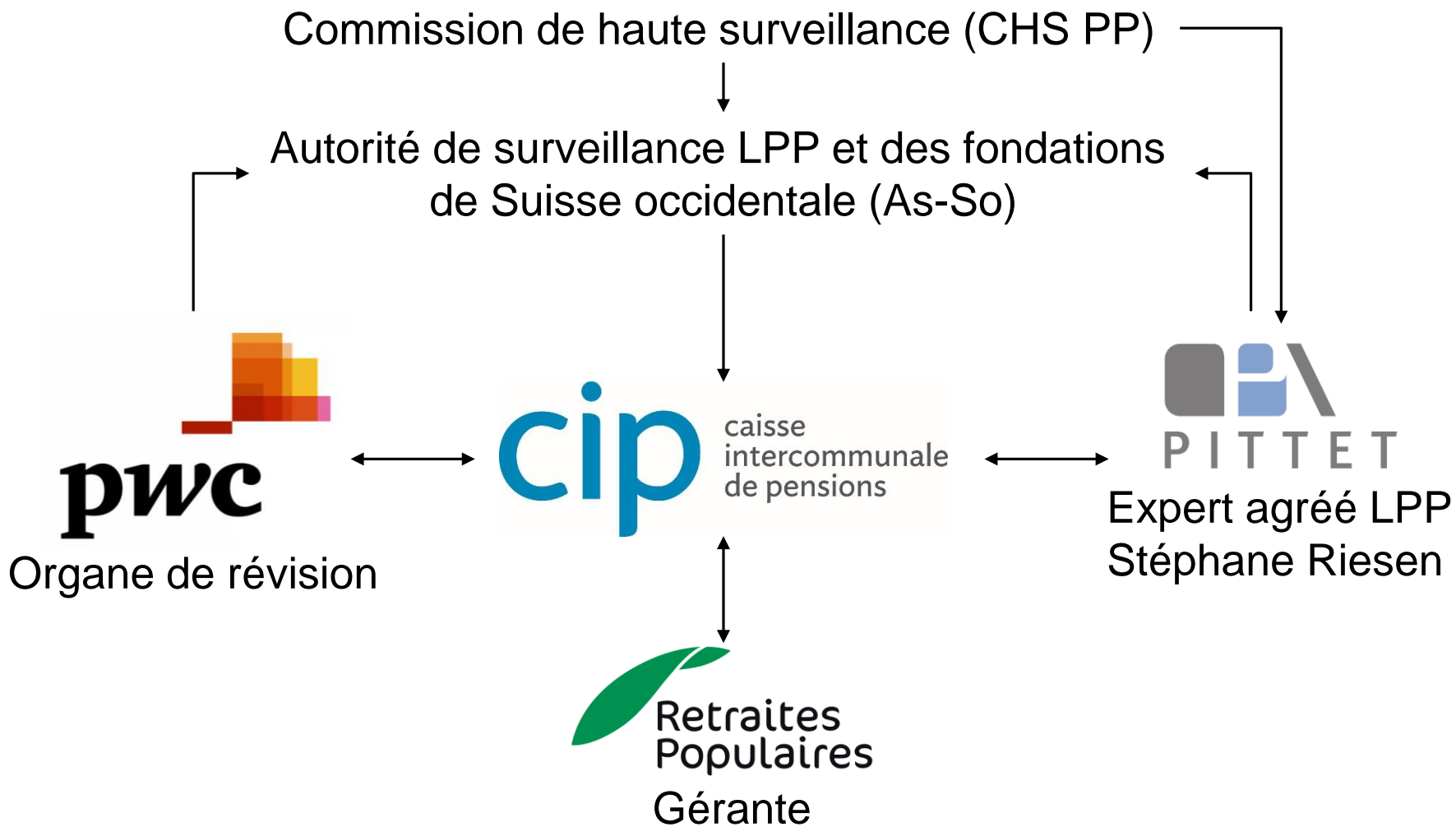
*Sources : art. 2 Décret CIP et art. 32, 41 et 42 Statuts CIP*

## Organisation et répartition des compétences

- **Assemblée des délégués**

Fonction :

- Chaque délégué-e peut être amené-e à
  - **relayer une demande** particulière d'un employeur, des assurés et des pensionnés à l'égard de la Caisse
  - **renseigner** l'employeur, les assurés et les pensionnés au sujet de la Caisse et des prestations assurées



## Organisation et répartition des compétences

- **Expert agréé LPP**

Stéphane Riesen, Pittet Associés SA

- Vérifie si la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements
- Vérifie si l'équilibre financier est garanti à long terme dans le système de la capitalisation partielle et que le plan de financement est respecté
- Vérifie que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales
- Soumet des recommandations au Conseil d'administration concernant notamment le taux d'intérêt technique et les autres bases techniques

## Organisation et répartition des compétences

- **Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA

L'organe de révision procède à de nombreuses vérifications, dont le résultat est consigné dans un rapport transmis à la Caisse, à l'expert agréé et à l'autorité de surveillance (à disposition des assurés)

- Vérifie si les comptes annuels et les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales
- Vérifie si l'organisation, la gestion et les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires
- Vérifie si le respect des dispositions en matière d'intégrité et de loyauté
- ...

---

## Organisation et répartition des compétences

- **Gérante**

Retraites Populaires

Représente la Caisse et agit en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil d'administration

Interlocutrice au quotidien des assuré-e-s, pensionné-e-s et des employeurs affiliés

---

Merci de votre attention



## 7. Propositions individuelles

## **Proposition de M. Alain Volet, délégué de l'employeur de ASANTE SANA**

*« En avril 2019, un exposé des motifs et projet de décret permettant au Conseil d'Etat de garantir jusqu'à un montant de 13 millions de francs d'emprunts bancaires a été déposé. Cette garantie a pour objet de permettre au personnel des CMS de sortir de la CIP.*

*Ce montant représente le départ de la CIP de 143 assurés.*

*Quels seront, pour la CIP et ses membres, les conséquences de ces départs s'ils ont lieu ?*

- *A court terme ?*
- *A long terme ?*

*Le projet de décret parle de liquidation partielle des institutions de prévoyance actuelles dont la CIP.*

*Les employé(e)s concerné(e)s ayant la possibilité de rester membre de la CIP, quels avantages la CIP peut-elle faire valoir auprès de ses assurés pour les retenir dans ses rangs ?»*

## Réponse à la proposition de M. Alain Volet

- Possibilité d'une situation de liquidation partielle pour la CIP.
- Pas d'impact à court ou moyen terme sur le plan financier.
- Compensation versée par les employeurs en cas de sortie selon les règles de la liquidation partielle.
- La qualité des prestations fournies peut être un argument pour retenir les assurés concernés

## **Proposition de Mme Laure Jaton, déléguée des employés de la Commune de Renens et de Mesdames et Messieurs Meyer, Haunreiter, Gobet et Tironi, délégué(e)s des employés de l'EESP**

*« Le 12 avril dernier, un groupe d'assurés(e)s a fait parvenir à la CIP une lettre demandant la «décarbonisation» du portefeuille de la Caisse de pensions. Une telle requête a aussi été adressée à la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud, gérée comme la CIP par les Retraites Populaires. Plusieurs personnalités, dont le prix Nobel, Jacques Dubochet et l'économiste Philippe Thalmann soutiennent ces démarches. A ce jour (27 mai 2019), nous n'avons pas reçu de réponse de la CIP .*

*Au vue de l'urgence climatique, nous demandons à la CIP d'établir une véritable stratégie climatique visant une décarbonisation de son portefeuille, notamment pour garantir à ses assuré(s)s des retraites pérennes fondées sur un portefeuille durable.*

*Aujourd'hui, plutôt que de se retirer rapidement de l'économie fossile et d'investir dans des énergies vertes, les Retraites Populaires ont opté pour un dialogue avec les entreprises des combustibles fossiles [...] »*

## Proposition des délégué(e)s des employés Renens et de l'EESP (suite)

*«[...] en leur demandant un renforcement de leurs responsabilités environnementales. Les Retraites Populaires espèrent ainsi être entendues par les géants des industries fossiles en proposant un modèle économique plus respectueux du climat (c.f PV AG 2018 p.16)*

*Nous sommes plusieurs assuré(e)s et délégué (e)s à estimer que ce dialogue est non seulement naïf, mais également qu'il s'agit d'un choix économique qui menace les pensions futures, car une décarbonisation est inévitable, ce qui fera chuter les valeurs boursières des entreprises liées à l'énergie fossile. Philippe Thalmann, professeur à l'EPFL, estime que «Les investissements dans le fossile font peser un risque financier sur l'argent de nos retraites, parce que ces entreprises reposent sur des avoirs limités, qu'elles sont menacées par les accords de Paris et les changements de législation, ainsi que de plus en plus de procès».*

*Plusieurs exemples de gestion des investissements respectueux du climat existent déjà, notamment les villes de Berlin et New-York ou le fonds souverain norvégien [...] »*

## Proposition des délégué(e)s des employés Renens et de l'EESP (suite)

*«[...] La Caisse de pensions NEST peut également être citée pour ses excellentes performances sans investissement dans les énergies fossiles ou la Caisse de pensions de la Confédération PUBLICA qui a cessé d'investir dans le charbon. Deux caisses de la taille de la CIP, la Caisse de la Ville de Zürich (PKZH) et la Caisse cantonale de Lucerne (LUPK) se sont aussi engagées sur cette voie et peuvent servir de modèle.*

*Au vu de ce qui précède, nous demandons que :*

- *La CIP planifie une décarbonisation de son portefeuille d'actions et d'obligations à hauteur de 50% d'ici 2025, en prenant comme modèle les deux caisses de pensions citées ci-dessus (PKZH et LUPK);*
- *Le rapport annuel de gestion contienne un chapitre sur cet objet;*
- *Une communication soit faite sur l'avancée de cette décarbonisation à chaque assemblée générale.»*

# La Charte d'investissement responsable

La **CIP** a depuis de nombreuses années la préoccupation d'être un investisseur responsable. Elle s'est dotée en 2015 d'une **Charte** [www.cipvd.ch/charte-investissement](http://www.cipvd.ch/charte-investissement) qui définit la philosophie sous l'angle **ESG** :

Environnement



Social



Gouvernance



# Implémentation de la Charte d'investissements responsables

La thématique de la **stratégie climatique** est présente dans les 4 axes

## 1 L'engagement actif

L'utilisation du levier des sommes investies par les actionnaires afin d'entamer un dialogue avec les entreprises pour influencer sur les facteurs ESG

## 2 Intégration ESG

Utilisation de facteurs ESG dans la sélection et le suivi des investissements

## 3 Impact - Inclusions

Le but de l'investissement est de trouver des solutions à des problématiques ESG tout en garantissant un retour financier.

## 4 Exclusions

Certains titres ou secteurs sont bannis des investissements pour des raisons de valeurs ou pour respecter des bases normatives.



# 1

## L'engagement actif

### *Dialogue et sensibilisation des dirigeants*

L'approche choisie par la CIP d'encourager toute initiative favorisant **le dialogue et la sensibilisation** des dirigeants de sociétés aux questions ESG.

#### Objectifs du dialogue

- augmenter la valeur de l'entreprise en agissant sur la bonne gouvernance
- renforcer la responsabilité environnementale et permettre de réduire les risques (financiers/de réputation)

Le dialogue est réalisé par **Ethos Services (Ethos Engagement Pool Suisse (EEP CH) et Ethos Engagement Pool International (EEP Intl).**

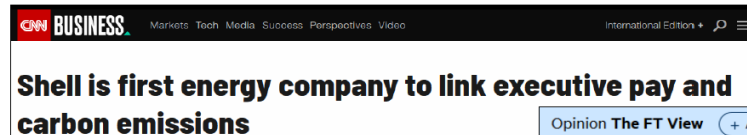
# 1

## L'engagement actif Exemple de Shell

Résultats positifs selon rapport d'Ethos, suite au dialogue avec un des 100 plus grands pollueurs : Shell.

### Climate Action 100+ (7)

- Shell (visée par de l'initiative CA100+) annonce en décembre 2018 :
  - Shell annonce des objectifs de réduction à court terme de ses émissions de gaz à effet de serre (GES)
  - Shell est la première société pétrolière à lier la rémunération des cadres supérieurs à la réduction des émissions de GES



**CNN BUSINESS** Markets Tech Media Success Perspectives Video International Edition +

### Shell is first energy company to link executive pay and carbon emissions

By Ivana Kottasová and Daniel Shane, CNN Business  
Updated 1355 GMT (2155 HKT) December 3, 2018

(Source : CNN 3.12.2018)



**Staring down the barrel**  
**Royal Dutch Shell tries to reckon with climate change**

*The oil major is the first in its industry to tie bosses' pay to emissions*

(Source: The Economist 8.12.2018)



Opinion **The FT View** + Add to myFT  
**Shell's carbon emissions targets are a clear model for others**

Victory for investor groups puts oil majors under pressure

THE EDITORIAL BOARD + Add to myFT

(Source: Financial Times 6.12.2018)



**ethos**  
20<sup>ans</sup> D'INVESTISSEMENT  
SOCIALEMENT RESPONSABLE

9

1

# L'engagement actif

## Activités réalisées en 2018 et à venir

Information à tous nos gérants externes de l'implémentation de la Charte, notamment l'axe du dialogue

2018

2019

Bilan sur l'engagement

2020

Etude du droit de vote pour les sociétés étrangères

Décisions et implémentation.

Dans ses activités d'investissement, la CIP est convaincue que les entreprises qui intègrent de manière **proactive les enjeux ESG vont générer des performances financières durables sur le long terme**, en ligne avec son devoir fiduciaire.

# Intégration ESG

## Exemple dans l'immobilier

### A Respect environnement

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Attention sur l'utilisation des matériaux (exemple bois)

### B Equité sociale

- Logement à loyer raisonnable
- Habitabilité des logements

### C Boussole durable

- Quinze indicateurs orientent une rénovation ou une réalisation vers la durabilité.

Analyse des portefeuilles actions  
et des immeubles

2018

Définition  
d'objectifs ESG

2020

2019

Analyse des portefeuilles obligations

Calcul de l'empreinte carbone du  
portefeuille

Immobilier : Etude et implémentation  
Energ

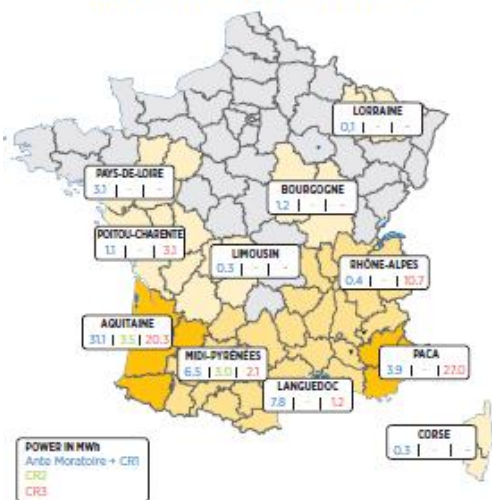
L'approche consiste à investir dans des entreprises ou des qui ont comme **objectifs de trouver des solutions à des problématiques sociales ou environnementales** tout en garantissant un retour financier.

# Inclusion

## Exemple dans l'infrastructure



Bulk of Fonroche PV power in France



Fonroche PV plant in Puerto Rico



### SUSTAINABILITY REPORT

ESG principles are obviously at the core of Fonroche Solaire business.

**Environmental impact:** the main purpose of the company is to build and operate solar power plants, which rely exclusively on sunshine to produce electricity and do not release any greenhouse gas. Such plants produce energy that is renewable and tend to be available for use locally, reducing fossil fuel dependency and environmental impacts associated with transportation. Fonroche Solaire promotes also specific solar projects having incremental benefits, such as small-scale solar plants turning unused space into useful space (e.g. polluted fields, rooftops...); PV greenhouses improving productivity and shadow zones for car parks.

**Social and societal impact:** Fonroche Solaire contributes to the energy transition objectives, i.e. grow renewable energies, decentralize generation of energy, energy-saving measures and increased efficiency. When building, operating and maintaining solar plants, the company relies on local human resources and favors the development of the local economy.

**Governance:** Active, transparent representation and co-control of the board by InfraVia and Eurazeo. Set-up of the board with 2 representatives of InfraVia and 2 representatives of Eurazeo. Shareholders' agreement between InfraVia and Eurazeo. Comprehensive development plan and structure strengthening plan supervised jointly by InfraVia and Eurazeo. Strengthening plan to cover in particular staffing and processes (including code of conduct).





Analyse des classes d'actifs

2018

2019

2020

Transparence Placements privés, Immobilier étranger et Infrastructure sur leurs investissements

Intégration résultats dans le rapport IR

## 4


# Exclusions

## Une liste contrôlée annuellement

La CIP s'est dotée d'une liste d'exclusion, selon les critères suivants :

- Les sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel ;
- Les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

Cette liste est revue de manière semestrielle.

<p><b>Respect des exclusions (armes non-conventionnelles)</b>  RETRAITES POPULAIRES exclu formellement de ses investissements toute société active dans la production d'armes et d'équipements qui sont interdits par les principales conventions internationales. Principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bombes à sous-munitions et mines antipersonnel</li> <li>• Armes nucléaires (à l'exception des entreprises actives dans les pays dotés de l'arme nucléaire qui ne violent pas la convention)</li> </ul>		<p><b>Critère 100% atteint.</b> Tous les fonds et mandats respectent la liste des exclusions établie par RETRAITES POPULAIRES</p>
---	---	---

# 4

## Exclusions

### Activités réalisées en 2018 et à venir

Mise en place des exclusions  
décidées dans l'armement

2018

Etude sur de  
nouvelles  
exclusions

2020

2019

Etude sur l'exclusion du charbon.  
Décisions et implémentation.

## **Proposition des délégué(e)s des employés Renens et de l'EESP**

### Proposition :

*«Au vu de ce qui précède, nous demandons que :*

*La CIP planifie une décarbonisation de son portefeuille actions et obligations à hauteur de 50% d'ici 2025, en prenant comme modèle la PKZH et la LUPK.»*

### Réponse :

Le Conseil d'administration de la CIP travaille sur la stratégie climatique qu'elle souhaite adopter et va s'inspirer du travail qui est réalisé dans d'autres caisses de pensions, en particulier la PKZH.

## **Proposition des délégué(e)s des employés Renens et de l'EESP (suite)**

### Proposition :

*«Au vu de ce qui précède, nous demandons que :*

- *Le rapport annuel de gestion contienne un chapitre sur cet objet.*
- *Une communication soit faite sur l'avancée de cette décarbonisation à chaque assemblée générale.»*

### Réponse :

Le rapport de gestion contient un chapitre « Investissements responsables ». Ce chapitre pourra à l'avenir être complété par un point sur la stratégie climatique ainsi que sur l'avancement des différents chantiers.

## 8. Divers

## Restez informés de toutes les actualités de la CIP



Page du site internet dédiée aux délégués  
(nouveau!)

[www.cipvd.ch/propos/organes/assemblee-des-delegues](http://www.cipvd.ch/propos/organes/assemblee-des-delegues)



Newsletters



Résultats trimestriels